Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h05

Nombre de Conseillers en exercice : 50 Présents : 32 Votants : 44

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :
CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOT - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS - **THOMERY :** M. MICHEL - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. BEUDAERT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :
CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER représenté par M. GONORD
Mme GRONGNARD représentée par M. GIRY
Mme ROUZAUD représentée par Mme BAYE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par Mme GRAU
M. JOCHMANS représenté par M. ATLAN
Mme SAVAL-BONET représentée par Mme DUMAS PRIMBAULT
Mme EYRIGNOUX représentée par M. FONTUGNE
M. BODIER représenté par M. SURIER
Mme THALAMY représentée par Mme MONCHECOURT
PALEY : M. COCHIN représenté par Mme KLEIN
VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON représenté par M. ZAKEOSSIAN
Mme DARGNAT représentée par M. BEUDAERT

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :
DORMELLES : M. LARGILLIERE
MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme EPIKMEN
THOMERY : M. TROUBAT, Mme DUPONT, Mme PATTYN
VILLE SAINT JACQUES : M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désigné(e) secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

INFORMATIONS DIVERSES
LISTES DES DECISIONS
PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2025

SERVICES TECHNIQUES
Délibération n°2025_83 : Autorisation de travaux de la ligne aérienne à deux circuits 63 000 Volts Chesnoy – Saint-Mammès 1 & 2 – Implantation de pylône et changement de pylône sur les parcelles de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing située au Pôle Économique des Renardières

COMMANDES PUBLIQUES
Délibération n°2025_84 : Marché de service d'assurances pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
Délibération n°2025_85 : Marché de travaux de réaménagement de la Grange des Graillons – modification n°1

PETITE ENFANCE
Délibération n°2025_86 : Modification du règlement de fonctionnement des mâtinées à jouer

OFFICE DE TOURISME
Délibération n°2025_87 : Adhésion à Choose Paris Region
Délibération n°2025_88 : Nouveaux produits – Boutique Office de Tourisme Moret Seine & Loing
Délibération n°2025_89 : Modification prix visite guidée – Château Rosa Bonheur
Délibération n°2025_90 : Modification des règles applicables à tous les usagers du port d'escale de Moret-sur-Loing et de la Halte Prugnat
Délibération n°2025_91 : Modification des tarifs des haltes fluviales de Moret-sur-Loing et de Saint-Mammès

DEVELOPPEMENT LOCAL
Délibération n°2025_92 : Avenue des Renardières – Création de servitude
Délibération n°2025_93 : Animation-Gestion du programme LEADER Sud 77 – Année 2025

URBANISME
Délibération n°2025_94 : Approbation du bilan annuel 2025 (première année) du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
Délibération n°2025_95 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing
Délibération n°2025_96 : Attribution d'une aide financière de 1000€ à la société civile SSCNT représentée par [redacted] *pour la rénovation de façade d'un bâtiment accouplé à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing*
Délibération n°2025_97 : Attribution d'une aide financière de 2000€ à [redacted] *pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing*
Délibération n°2025_98 : Attribution d'une aide financière de 2000€ à [redacted] *pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing*
Délibération n°2025_99 : Attribution d'une aide financière de 30 000€ à la commune de Nonville pour la réalisation d'un espace public de qualité dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing
Délibération n°2025_100 : Attribution d'une aide financière de 30 000€ à la commune de Champagne-sur-Seine pour la réalisation d'un espace public de qualité dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing

RESSOURCES HUMAINES
Délibération n°2025_101 : Création d'un poste de technicien territorial

INSTANCES
Délibération n° 2025_102 : Rapport Annuel 2024 - SMICTOM
Délibération n°2025_103 : Modification des tarifs de redevances pour l'occupation du domaine public

FINANCES

Délibération n° 2025_104 : Conseil départemental – Dispositif « tous nageurs en 6ème » - prise en charge des créneaux et du transport

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h05, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Villemer de son accueil.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 24 juin 2025 est adopté **à l'unanimité**.

INFORMATIONS DIVERSES

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 6 octobre, quelques dates et informations :

- Grange des Graillons : les fondations sont terminées-coulage de la dalle du RDC cette semaine ;
- *Vélodrome Champagne/seine :* implantation d'un pump-track-faisabilité reçue mais à affiner-en attente d'accords écrits concernant les financements mobilisables dans le cadre de politique de la ville ;
- *ALSH Villemer :* Dépôt de PC en novembre ;
- *Multi accueil Veneux, Micro crèches Nonville, Thomery :* analyse des APD en cours ;
- *Contrat de pole gare routière de Champagne sur Seine :* dossier en cours d'élaboration avec Ile de France mobilité.

Manifestations :

Passées

- Randonnée l'Automnale : plus de 1000 participants,
- 700 personnes au village ambulant à Montigny.

A venir

- 31 octobre : journée Halloween à Montigny sur Loing
- 29 novembre : soirée Zen à l'espace aquatique du Grand Jardin

Dates :

- 8 décembre : bureau communautaire à 18h
- 17 décembre : noël des enfants
- 19 décembre : conseil communautaire à 18h à Vernou la Celle sur Seine

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

M. ZAKEOSSIAN souhaite revenir sur les échanges qui ont eu lieu en bureau au sujet du projet du Donjon car il n'était pas présent aux moments des échanges.
La commune de MLO a engagé un travail de fusion de deux écoles, afin d'équilibrer les projets et de rationnaliser le parc, il a été décidé de se séparer de l'école du donjon. Les démarches sont en cours depuis 2 ans et sont difficiles en raison du contexte économique. Les bailleurs sociaux ne souhaitant pas se positionner. Finalement, un appel à l'enchère a été lancé via agora store.

M. ZAKEOSSIAN a reçu un courrier de la CCMSL, début juillet, indiquant son intérêt pour le site. Ce à quoi il a répondu qu'il souhaite que cela soit vu au niveau communautaire, il faut un débat communautaire pour acter ce type de projet, peut-être au mois de mars pour avoir des échanges plus posés. Cette idée de relocaliser les services communautaires est intéressante et sera bien sûr étudiée.
A cela s'ajoute une question financière, car la commune ne souhaite pas brader la vente au regard de l'évaluation des domaines.
La commune va travailler dessus et y réfléchir en tenant compte des plans de financement, et en veillant à ce que cela résulte d'un choix collectif du conseil communautaire.
La période préélectorale ne permet pas d'avoir ce débat sur un bâtiment public, il ne doit pas y avoir de politisation autour de ce projet, ne souhaite pas brader le bien car les offres à l'issue de la vente aux enchères sont faibles.

M. GONORD indique que le sujet est arrivé au CoDir par le biais du DGS. Il répond aux besoins du territoire issus des derniers CoPil du projet de territoire (proximité des services aux usagers). Le positionnement actuel de France Services et de la télécabine, entre autres, n'est pas le plus pertinent.

M. ZAKEOSSIAN est en accord mais souhaite que ce projet soit travaillé en concertation.

Le Président indique que le projet a été travaillé et est détaillé dans le compte-rendu du bureau communautaire. Il indique avoir réalisé une offre de plus de 100 000 euros au-dessus de la mise à l'enchère. Pour l'instant c'est une simple intention, il n'y a pas d'engagement de la CCMSL.
À ce stade ; il faut déjà avoir un retour de la commune avant de travailler au niveau communautaire. De plus, maintenant que la CCMSL est passée par la plateforme, il semble étrange de sortir du montant proposé via la plateforme.

M. ZAKEOSSIAN précise ne pas être tenue par la procédure d'enchère. La commune fait ce qu'elle souhaite. Si cela n'aboutit pas sur ce qui est souhaité, elle est libre de procéder d'une autre manière.

Le Président précise que la réponse apportée, en septembre, par la commune au courrier du mois de juillet était d'attendre le mois de mars 2026 alors que les propositions financières d'acquisition du site étaient fixées au 29 septembre sur le site de vente aux enchères.

M. BEAUFRETON indique que cela aurait dû être verrouillé par une réserve au niveau de la vente aux enchères si la commune souhaitait obtenir un montant minimum autre que celui du prix de départ de la vente.

M. ZAKEOSSIAN indique que la commune sera gestionnaire de la relation avec agorastore.

Mme Klein ne comprend pas pourquoi la commune n'a pas indiqué dans son cahier des charges qu'un opérateur public ne puisse acquérir afin d'éviter de se retrouver dans cette situation alambiquée où la CCMSL a fait une offre qui ne semble pas convenir en l'état à la commune.

M. MICHEL déclare que la CCMSL ne s'est pas intéressée au projet auparavant alors qu'il est en vente depuis 2 ans. Il est cohérent que la commune de MLO ait cherché des solutions, comme la vente aux enchères, pour tenter de faire aboutir un projet de vente dans l'intérêt de sa commune.

M. GONORD indique que ce projet a été travaillé et validé cet été. Les CoPil du projet de territoire ont permis d'identifier ce besoin. Un courrier d'intérêt a été envoyé dès début juillet.

M. OTLINGHAUS précise que le sujet critique est la communication entre la commune et la CCMSL.

Le Président précise que nous allons attendre une réponse écrite de la commune pour poursuivre ou non les études et recherches de financement.

DELIBERATIONS

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n°2025_83 : Autorisation de travaux de la ligne aérienne à deux circuits 63 000 Volts Chesnoy – Saint-Mammès 1 & 2 – Implantation de pylône et changement de pylône sur les parcelles de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing située au Pôle Économique des Renardières

La société « *Omexom Thiers Ingenierie* », mandatée par Réseau de Transport d'Electricité, a transmis des informations pour des travaux sur la ligne haute tension située au Pôle Economique des Renardières.

Ces travaux impactent :

- La parcelle ZB-0614 pour l'implantation d'un futur pylône ;
- La parcelle ZB-0514 pour un remplacement de pylône ;
- La parcelle ZB-0027 pour un remplacement de pylône ;
- La parcelle ZB-0574 pour un remplacement de deux pylônes.

Afin d'approuver les modifications apportées, il convient de renvoyer une liste de documents signés par le président dont, notamment, les conventions de servitudes et un mandat pour un notaire.

Les conventions prévoient une servitude sur les parcelles de la Communauté de Communes impliquant que nous ne pouvons pas exiger l'enlèvement ou la modification des lignes électriques pendant la durée de vie des ouvrages. Par ailleurs, les salariés de RTE et ses sous-traitants bénéficieront de servitudes de passage « *en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages ainsi établis* ».

De plus, dans le but de compenser les préjudices subis par la Communauté de Communes, les conventions prévoient des indemnités déclinées de la façon suivante :

- Pour la parcelle ZB-0614, une indemnité d'un montant de 1926 € ;
- Pour la parcelle ZB-0514, une indemnité d'un montant de 1954 € ;
- Pour la parcelle ZB-0027, une indemnité d'un montant de 2418 € ;
- Pour la parcelle ZB-0574, une indemnité d'un montant de 1718 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer l'intégralité des pièces demandées dans le cadre des travaux et de transmettre les documents nécessaires pour recevoir l'indemnisation.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

COMMANDES PUBLIQUES

Délibération n°2025_84 : Marché de service d'assurances pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Le marché de service d'assurances pour la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Au vu de la conjoncture actuelle concernant les assurances et de l'estimatif réalisé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, Arima Consultants, il a été décidé de lancer ce marché en appel d'offres ouverts en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Ce marché se décompose en 5 lots qui sont les suivants :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes ;
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes ;
- Lot 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes ;
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité ;
- Lot 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

La durée du marché est de 48 mois à compter du 1er janvier 2026 à minuit avec une possibilité de le résilier annuellement à la date anniversaire en respectant un préavis de 6 mois.

Un avis d'appel public à la concurrence pour lancer ce marché a été publié le 2 mai 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 6 juin 2025.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 septembre 2025, a étudié l'analyse des offres par les entreprises ayant soumissionné au marché.

Elle a attribué le marché aux entreprises considérées comme les mieux-disantes, à savoir :

Lots	Prestataires	Montant € HT	Montant € TTC	A titre informatif	
				Ancien marché € TTC	Bilan
Lot 1 Dommages aux biens	Groupama Paris Val de Loire	88 215,00	96 330,78	19 714,35	+ 76 616,43
Lot 2 Responsabilité Civile	Groupama Paris Val de Loire	9 706,37	10 570,85	3 706,45	+ 6 864,40
Lot 3 Véhicules à moteur	**INFRUTUEUX**			12 416,19	-
Lot 4 Protection juridique de la collectivité	Reylens / Reylens Mutual	473,72	537,20	822,45	- 285,25
Lot 5 Protection fonctionnelles agents/élus	SMACL	1 170,00	1 313,74	897,44	+ 416,30
	TOTAL	**99 565,09**	**108 752,57**	**37 556,88**	**+ 83 611,88**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs au marché et tous les actes s'y référant.
Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2026.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_85 : Marché de travaux de réaménagement de la Grange des Graillons – modification n°1

Le marché de travaux de réaménagement de la grange des graillons a été signé le 10 avril 2025 et notifié le 17 avril dernier en application de la délibération n° 2025_21 du Conseil Communautaire du 8 avril 2025.

La modification concerne le lot 1 : VRD – DEMOLITION – GROS ŒUVRE – CARRELAGE. Lors des opérations de déblaiement du terrain naturel, le titulaire nous a alerté sur la présence de pavés et boutisses grès. Il a été décidé de procéder au tri des matériaux récupérables en vue de les réutiliser sur le site en remplacement des bordures béton prévues dans le cadre du marché. Cette opération de tri s'inscrit dans une démarche environnementale de réemploi des matériaux.

Cette modification entraîne une incidence financière en plus-value, comme suit :

Montant du Lot 1 :	727 242,40 € HT
Modification n° 1 :	3 500,00 € HT
Nouveau montant du Lot 1 :	730 742,40 € HT
Montant total du marché de base :	1 590 432,30 € HT
Modification n° 1 :	3 500,00 € HT
Nouveau montant total du marché :	1 593 932,30 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'autoriser le président à signer tous les documents relatifs au marché et tous les actes s'y référant.
Article 2 : D'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2026.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

PETITE ENFANCE

Délibération n°2025_86 : Modification du règlement de fonctionnement des mâtinées à jouer

M. BELLIOT rapporte le point.

Afin de poursuivre l'amélioration du taux de fréquentation des EAJE de la Communauté de Communes et de répondre aux exigences de la caisse des allocations familiales, le Service Petite Enfance doit réorganiser le fonctionnement de la Halte-Garderie Les Matinées à Jouer.

Afin de valider l'agrément de la PMI, le Service Petite Enfance doit intégrer dans le règlement de fonctionnement les modifications concernant, les différents lieux et temps d'accueil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les modifications apportées au règlement à compter du 1er septembre 2025.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

OFFICE DE TOURISME

Délibération n°2025_87 : Adhésion à Choose Paris Region

« *Choose Paris Region* » est une agence à but non lucratif qui promeut l'attractivité de la Région Île-de-France à l'échelle régionale, nationale et mondiale (remplaçant le Comité Régional du Tourisme). L'Agence « *Choose Paris Region* » a pour mission principale le renforcement de l'attractivité de la région et se positionne comme un catalyseur d'affaires et d'innovation.

L'Agence ambitionne :

- D'attirer et accompagner les investisseurs ;
- Faciliter l'implantation des entreprises grâce à des services et des partenaires ;
- D'assurer la promotion et le développement de la destination par son action auprès des acteurs du tourisme et des visiteurs ;
- D'accompagner les professionnels du tourisme ;
- D'accompagner les acteurs de la filière du cinéma et de l'audiovisuel ;
- D'accompagner les talents internationaux qui souhaitent s'installer en Île-de-France.

Une adhésion auprès de « *Choose Paris Région* » est nécessaire afin de bénéficier des différentes actions/services proposés par l'Agence.

Pour l'année 2025, l'adhésion de l'Office de Tourisme à l'Agence est exonérée de cotisation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider l'adhésion à « *Choose Paris Region* ».

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_88 : Nouveaux produits – Boutique Office de Tourisme Moret Seine & Loing

L'Office de Tourisme a développé un petit espace boutique au sein de ses locaux afin de valoriser le territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing. La boutique est appréciée des visiteurs et permet une véritable vitrine des produits et artisans de la CCMSL au sein de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme souhaite développer la gamme des produits dans sa boutique pour répondre aux besoins des visiteurs et des demandes de partenaires touristiques.

Il est proposé la vente des nouveaux produits suivants :

Prestataires	Produits	Prix achat à l'unité HT	Prix de vente à l'unité TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de tourisme
Fonderie Roger (Egreville)	Cycliste en zamak peint	1, 90 €	3.45 €	20%
	Cycliste en zamak peint modèle « cyclejeu »	1, 90 €	3,45 € TTC	20%
	Cycliste en zamak peint, modèle R « Rouleur » (avec boite)	4.15 €	10,50 €	20 %
Edition des Grandes personnes	Livre « À bicyclette » de Dominique Ehrhrad	13.27 €	20 €	5.5 %
Les Bières de Papa (Moret-Loing-et-Orvanne)	Thé Glacé « Jules »	1.52 €	2.50 €	5.5 %
Atelier Mylene* (Moret-Loing-et-Orvanne)	Kit de broderie	20.50 €	35 €	20 %
	Mini kit de broderie	14,30 €	25 €	20 %
	Kit de perles Miyuki – Boucle d'oreille	14.30 €	25 €	20 %
Des Lis chocolat (Nemours)	Confit royal (pot de 65 gr)	2.70 €	4.90 €	5.5 %

*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente des produits indiqués ci-dessus à l'Office de Tourisme aux tarifs évoqués.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_89 : Modification prix visite guidée – Château Rosa Bonheur

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing, l'Office de tourisme propose différentes prestations de visites guidées pour les groupes et les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery, Flagy...).

L'Office de Tourisme a élargi en 2022 son offre de visites guidées du territoire en proposant la réalisation de visites guidées pour les groupes au Château Rosa Bonheur à Thomery.
Le Château Rosa Bonheur vient de modifier ses tarifs, il est donc nécessaire d'aligner les prix de Vente.

Il est proposé à la vente les prestations suivantes aux tarifs de :

Type de visite de groupe Français-anglais	Prix d'achat Tarification TTC	Prix de vente Tarification TTC	TVA
Forfait groupe (de 18 à 20 personnes)	360 euros	400 euros	10 %
Prix par personne supplémentaire (de 21 p à 30 p.)	18 euros par personne	20 euros par personne	10 %
Groupe de plus de 30 p.	16.20 euros par personne	18 euros par personne	10 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente des produits indiqués ci-dessus à l'Office de Tourisme aux tarifs évoqués.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_90 : Modification des règles applicables à tous les usagers du port d'escale de Moret-sur-Loing et de la Halte Prugnat

Les Haltes Fluviales possèdent un règlement, à l'intention de tous les usagers, diffusé en amont ou au plus tard le jour de l'arrivée des plaisanciers. Celui-ci est essentiel pour garantir le bon fonctionnement des Haltes Fluviales en communiquant, par exemple, les informations essentielles pour l'accès au port, les manœuvres et la vie à bord.

Face aux nombreuses annulations de dernière minute, des arrhes vont être mises en place afin de garantir la venue des plaisanciers. Ainsi, il était nécessaire de mettre à jour le règlement et d'ajouter notamment des informations sur le « *vivre ensemble* ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des règles applicables pour les usagers du port d'escale de Moret-sur-Loing et de la Halte Prugnat.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_91 : Modification des tarifs des haltes fluviales de Moret-sur-Loing et de Saint-Mammès

La Communauté de Communes gère depuis plusieurs années trois Haltes Fluviales situées sur la Seine, sur le Loing et le Canal du Loing. Ces Haltes Fluviales sont très appréciées et de nombreux services sont proposés aux plaisanciers (Wifi, réception de colis/courrier, informations...).

Une nouvelle demande d'accueil de paquebot a été reçue pour l'année 2026 pour un bateau de plus de 100 m, tarif non délibéré jusqu'à présent. Il est donc nécessaire de modifier les tarifs pour l'accueil des paquebots dès le 1er avril 2026 ainsi que pour l'accueil de bateaux sans passagers en hivernage.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux tarifs, ci-dessous, qui seront appliqués à partir du 1er avril 2026.
La présente délibération abroge et remplace la délibération n°2022.209.

Pour les bateaux de plaisance :

Les tarifs seront présentés en fonction de la dimension des bateaux, de la période du séjour et de la durée du séjour :

- Un tarif journalier est proposé du 1er mai au 31 octobre, la durée de séjour étant limitée à 5 jours consécutifs maximum à la Halte de Moret-sur-Loing ;
- Un tarif mensuel est proposé toute l'année à Saint-Mammès et uniquement du 1er octobre au 30 avril à la Halte de Moret-sur-Loing ;
- Un tarif semestriel est proposé du 1er octobre au 30 avril sur les Haltes de Moret-sur-Loing et de Saint-Mammès.

Nouveaux tarifs des Haltes Fluviales à compter du 1er avril 2026							
De 0 à 9 m	De 9.1 à 11.50 m	De 11.51 à 13.99 m	De 14 à 17.5 m	De 17.51 à 19.5 m	De 19.51 à 22.99 m	De 23 à 29.99 m	Plus de 30 m
JOURNALIER : du 1er mai au 31 octobre (la durée de séjour maximum est de 5 jours à la Halte de Moret-sur-Loing) :							
9€	11€	14€	16€	18€	19€	22€	26€
MENSUEL : toute l'année à Saint-Mammès et du 1er octobre au 30 avril uniquement à Moret-sur-Loing							
180€	220€	280€	320€	350€	380€	440€	520€
SEMESTRIEL : du 1er octobre au 30 avril uniquement							
1080€	1320€	1680€	1920€	2100€	2280€	2640€	3120€

L'électricité est incluse dans ces tarifs ainsi que 1000 Litres d'eau.

Des frais supplémentaires complètent ces tarifs :

- Sanitaires : 3 euros par jour et par bateau ;
- Taxe de Séjour : 0,65 € par personne et par nuit (Montant de la taxe de séjour par nuit et par personne, taxes additionnelles incluses - Départementale (10%) et Régionales (15% et 200%) ;
- Eau : 5 euros pour 1000 Litres supplémentaires.

Pour les bateaux-Hôtels-Chambres d'Hôtes (de moins de 38.5 m) et les bateaux logements (plus de 16 Ampères) :

Nouveaux tarifs des Haltes Fluviales à compter du 1er avril 2026				
	Hors Fluide	16 A	63 A	125 A

		32 A		
JOURNALIER				
1er novembre au 31 mars (TTC)	30 €	37 €	40 €	67 €
1er avril au 31 octobre (TTC)	35 €	45 €	52 €	84 €
HEBDOMADAIRE				
1er novembre au 31 mars (TTC)	180 €	222 €	240 €	402 €
1er avril au 31 octobre (TTC)	210 €	270 €	312 €	504 €
MENSUEL				
1er novembre au 31 mars (TTC)	600 €	740 €	800 €	1340 €
1er avril au 31 octobre (TTC)	700 €	900 €	1040 €	1680 €
Bateaux sans passagers : - 20% sur les tarifs mensuels en hivernage (1er novembre au 31 mars) – sauf tarif Hors Fluide				

L'électricité est incluse dans ces tarifs ainsi que 1000 L. d'eau

Des frais supplémentaires complètent ces tarifs :

- Sanitaires : 3 euros par jour et par bateau ;
- Taxe de Séjour : 0,65 € par personne et par nuit (Montant de la taxe de séjour par nuit et par personne, taxes additionnelles incluses - Départementale (10%) et Régionales (15% et 200%) ;
- Eau : 5 euros pour 1000 Litres supplémentaires.

Pour les paquebots fluviaux à Saint-Mammès :

TARIFS au TOUCHÉ (inférieur à 6 h) et Escales (Tarif TTC) à partir du 1er avril 2026	
Taille du bateau	Prix (TTC)
De 45 m à 85 m	16 euros/heure
Plus de 85 m	40 euros/heure

Pas de fourniture électrique possible – Approvisionnement en eau : 5 euros TTC/m³

- Taxe de Séjour : 0,65 € par personne et par nuit (Montant de la taxe de séjour par nuit et par personne, taxes additionnelles incluses - Départementale (10%) et Régionales (15% et 200%).

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

DEVELOPPEMENT LOCAL

Délibération n°2025_92 : Avenue des Renardières – Création de servitude

En sa qualité d'aménageur, Moret Seine & Loing a conçu, créé et aménagé les axes de circulation du Parc d'Entreprises des Renardières à Moret-Loing-et-Orvanne, lesquels sont des voiries privées ouvertes à la circulation du public. C'est le cas de l'Avenue des Renardières, ainsi que de la parcelle 166 ZB 0001 (2 440m²) qui borde immédiatement sa frange ouest. Plus spécifiquement, la parcelle ZB 0001 sépare les parcelles ZB 403, ZB 402, ZB 260, ZB 308, ZB 278, ZB 264, ZB 253 de l'Avenue des Renardières. Les 7 parcelles mentionnées ci-dessus sont aujourd'hui vendues à des entreprises. Parmi elles, seules les parcelles ZB 403 et ZB 402 ont un accès direct à l'Avenue des Renardières, elles ont donc besoin de franchir la ZB 0001 pour rejoindre leur terrain.

La CCMSL a été sollicitée par le cabinet de notaires DNA HAUSSMANN agissant pour le compte de la société ADPARK MORET SUR LOING ET ORVANNE domicilié à Paris 17ème arrondissement, 8 rue Henri Rochefort, représentée par le Groupe AXTOM / Axdev, domicilié à la même adresse, et acquéreur de la parcelle ZB 402. La ZB 402 est séparée de l'Avenue des Renardières par la parcelle ZB 0001. Deux Permis de Construire (PC n°077 316 24 00019 et n°077 316 24 00019) ayant pour objet la construction, sur cette parcelle, de deux bâtiments d'activité ont été accordés le 24/02/2025, un nouveau permis de construire enregistré sous le numéro PC n°077 316 25 00029 est en cours d'instruction.

L'acquéreur ne pouvant accéder à son terrain ZB402 sans traverser la parcelle ZB 0001, il est proposé d'établir différentes servitudes sur la parcelle ZB 0001, au profit du terrain ZB402 sur le linéaire de 67m faisant face à l'Avenue des Renardières :

- Une servitude d'accès ;
- Une servitude de réseaux ;
- Une servitude de vue.

La société ADPARK MORET SUR LOING ET ORVANNE bénéficiaire de la servitude sera autorisé à procéder à la réalisation des travaux suivants :

- Création d'un accès carrossable : réalisation d'une voirie destinée à permettre l'accès au projet, incluant les travaux de décapage, de terrassement, de mise en œuvre d'une structure de chaussée adaptée à l'usage prévu, pose de bordures, éventuelle gestion des eaux pluviales, ainsi que toute signalisation ou dispositif de sécurité requis ;
- Mise en œuvre des réseaux divers : création et pose, en tranchée les contraintes du terrain, des réseaux nécessaires à la viabilisation de la parcelle dominante, notamment réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) et réseaux secs (électricité, télécommunications, fibre optique), dans le respect des prescriptions techniques des concessionnaires concernés ;
- Remblaiement, compactage et remise en état des abords immédiats des zones impactées par les travaux de réseaux et de voirie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'approuver la création, sur la parcelle ZB 0001, des servitudes de vue, d'accès et de réseaux au profit de la parcelle ZB 402.
Article 2 : D'autoriser les travaux de la Société ADPARK MORET SUR LOING ET ORVANNE.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_93 : Animation-Gestion du programme LEADER Sud 77 – Année 2025

Dans la continuité de son adhésion au programme européen LEADER Sud 77 sur la période 2016-2022, la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing a souhaité participer à une nouvelle candidature pour la période 2023-2027. Cette nouvelle candidature est portée par Seine-et-Marne Attractivité, et a été retenue par la Région Ile-de-France, autorité de gestion des fonds européens.

Ce second programme LEADER Sud 77 permettra, sur la période 2023 – 2027, de soutenir les projets ruraux autour de la stratégie définie par le Groupement d'Action Local (GAL) « Faire du LEADER un vecteur collectif d'identité rurale, agricole et touristique », qui se décline autour des 4 thématiques suivantes :

1 - Soutenir l'émergence de nouvelles offres touristiques ;
2 - Accompagner les pratiques et les modèles en évolution ;
3 - Fédérer des acteurs et des projets pour une valorisation raisonnée de la ressource forêt ;
4 - Devenir un territoire exemplaire qui consomme moins et mieux.

Le GAL Sud Seine-et-Marne qui assure la gouvernance du Leader Sud 77 regroupe les 5 EPCI du Sud Seine et Marne :

- La Communauté de Communes Moret Seine-et-Loing ;
- La Communauté de Communes du Pays de Montereau ;
- La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing ;
- La Communauté de Communes du Pays de Nemours ;
- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

L'enveloppe de crédits du FEADER attribuée au GAL Sud Seine-et-Marne est de 1,161 millions d'€ de FEADER. Comme tout financement européen, un cofinancement public est nécessaire pour appeler du FEADER. Le taux de subvention maximal du FEADER est de 80 % des financements publics totaux.

L'Animation – Gestion du programme LEADER Sud 77 est très majoritairement prise en charge par le Fonds Européen Agricole Pour le Développement Rural (FEADER) et la Région Ile de France, elle implique également une participation des EPCI concernés.

Cette contribution financière est calculée sur la base d'un montant de 23 centimes d'euros par habitant et par an. Le nombre d'habitants concernés étant de 38 980 (INSEE 2019), la contribution financière de la Communauté de communes Moret Seine et Loing est arrêtée à 8 965,40 € pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser d'abonder l'animation-gestion du programme LEADER Sud 77 à hauteur de 8 965,40 € pour l'année 2025.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

URBANISME

M. GONORD rapporte les points.

Délibération n°2025_94 : Approbation du bilan annuel 2025 (première année) du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing a élaboré son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) pour une durée de 6 ans portant sur l'ensemble de son territoire et de ses communes membres pour la période 2024-2029. Celui-ci a fait l'objet d'une approbation en Conseil Communautaire le 20 juin 2024. Ce document constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour six ans. Il associe tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie et fixe les enjeux, les objectifs et définit les actions permettant de répondre au mieux aux besoins en logement et à favoriser la mixité sociale.

Ce PLH s'inscrit dans un triple contexte :

- L'ambition que les élus portent pour le territoire ;
- Un contexte social et économique qui a profondément muté ces dernières années et qui cache, malgré l'attractivité du territoire, de fortes disparités ;
- Des modes de vies qui ont changé (mobilité, consommation, besoins en services...).

Le PLH de la CCMSL définit 5 orientations stratégiques :

- Assurer une offre de logement de qualité tout en préservant le foncier du territoire ;
- Améliorer l'état du parc et le cadre de vie des habitants ;
- Diversifier le développement de l'offre résidentielle ;
- Apporter une offre adaptée aux différents publics spécifiques ;
- Positionner la CCMSL au cœur de la politique locale en matière d'habitat.

Pour l'année 2024/2025, la mise en œuvre du PLH fait ressortir les éléments suivants :

- Concernant la production globale de logements : L'objectif annuel de 130 logements a été atteint à 96 % (125 logements), malgré le contexte économique et les difficultés des opérateurs du logement. La répartition entre communes globalement équilibrée. L'adéquation entre les objectifs individuels communaux et les résultats sur une année n'est pas pertinente compte tenu de la temporalité des projets de construction. Le bilan à mi-vie du PLHI permettra de mieux saisir les tendances ;

- Concernant la mise en place d'outils incitatif pour améliorer la qualité des logements : Au cours de la première année du PLH (approbation par le Conseil Communautaire du 11 février 2025), la CCMSL s'est doté d'un règlement des aides financières découlant des fiches actions du PLH et permettant de déterminer les modalités d'attribution ainsi que le montant des aides financières accordées par la CCMSL au titre de sa politique de l'habitat. Une première commission d'attribution des aides financières du PLH s'est réuni le 18 septembre 2025 ;

- Concernant le conseil et l'accompagnement des publics et des communes du territoire : La CCMSL s'est doté à partir de mai 2024 d'un Espace Conseil France Rénov (en remplacement du programme SURE) pour développer son expertise et son accompagnement sur les projets de rénovation énergétique, notamment sur le parc de logements privés du territoire. Ces actions font l'objet d'un pacte territorial signé entre la CCMSL et l'ANAH et portant sur une durée de 5 ans.
  Des opérations d'information ciblées ont même été réalisées à destination des administrés, sur les thèmes de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, notamment à travers la tournée France Rénov que la CCMSL a accueilli les 4 et 5 juillet 2025. En outre, la CCMSL propose, à travers le Service Urbanisme et Habitat et l'Espace Conseil France Rénov, un service ressource à l'attention des administrés mais également des communes du territoire afin de les conseiller et les accompagner sur les questions du logement ;

- Concernant la mise en place des dispositifs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) afin d'assurer une mixité sociale au sein du parc social de la CCMSL : Lancement par la CCMSL à partir de mai 2024 de la mise en place de la politique de la réforme des attributions à travers différents groupes de travail, consultations dématérialisées et Comités de Pilotage afin

d'élaborer plusieurs documents règlementaires dont le document cadre, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et des Demandeurs (PPGDID). La CIL de la CCMSL s'est réunie le 10 février 2025 et a procédé à la validation de ces documents qui ont été approuvées par le Conseil Communautaire du 24 juin 2025. Ils seront mis en œuvre sur la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prends acte de la présentation du bilan annuel 2025 du PLH.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_95 : Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) découle des orientations sur les attributions définies par la CIL dans le cadre du Programme Local de l'Habitat de la CCMSL et notamment de la fiche action n°9 (portant sur la mise en place des dispositifs de la CIL afin d'assurer une mixité sociale au sein du parc social de la CCMSL) et formalise opérationnellement les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande et de l'information aux demandeurs.

Ce document :

- Définit les deux niveaux de services d'accueil et d'information ;
- Liste les guichets selon la fonction proposée ;
- Détaille l'information à dispenser dans les guichets ;
- Détaille le système de cotation de la demande mis en place au sein de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

Il précise aussi une liste d'actions à réaliser pour la mise en place du Système d'Information et d'Accueil des Demandeurs (SIAD) et pour la mise en œuvre de la gestion partagée de la demande.

La démarche d'élaboration partenariale du PPGDID avec les services de l'État, les communes, les bailleurs et les associations œuvre en faveur des personnes défavorisées.

Au cours de la séance plénière de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 10 février 2025, l'ensemble des membres a émis un avis favorable sur les actions inscrites dans le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information aux Demandeurs (PPGDID).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'adopter le PPGDID de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.
Article 2 : D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents et entamer les démarches nécessaires.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_96 : Attribution d'une aide financière de 1000€ à la société civile SSCNT représentée par [redacted] *pour la rénovation de façade d'un bâtiment accouplé à des travaux d'isolation thermique par l'extérieur dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing*

Cette demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre de l'action n°5 du PLH intitulée « *Amélioration de la qualité des bâtiments notamment dans les centres anciens* » et visant à permettre sur l'ensemble des centres

anciens des communes, la rénovation des façades dès lors qu'elle est liée à une opération de travaux d'amélioration thermique.

L'aide financière issue de cette action est fixée à 1000€ maximum par dossier, dans la limite de 20 % du montant des travaux TTC.

Contexte du projet :

La Société Civile SSCNT représenté par [redacted] sollicite une aide communautaire de 1000€ dans le cadre de travaux de ravalement de la façade accouplé à l'isolation thermique extérieure d'un immeuble situé 93, Avenue de Fontainebleau à Moret Loing et Orvanne (Commune historique de Veneux les Sablons).

Montant des travaux :

Le montant total de ces travaux sont estimés à 29 540€ hors taxes, soit 31 164,70 € toutes taxes comprises. Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'attribuer une aide financière de 1000 € à SOCIETE CIVILE SSCNT. Cette aide représente 3,2% du montant total des travaux toutes taxes comprises, tandis que la SOCIETE CIVILE SSCNT prendra à sa charge 96,8% des coûts toutes taxes comprises (en dehors d'éventuelles autres aides financières).

Remontée d'information auprès de la commission d'attribution des aides financières :

Une commission d'attribution des aides financières s'est réunie le 18 septembre 2025 ce dossier y ayant été présenté, conformément au règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing et notamment l'article 5 du fonctionnement général des aides financières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'approuver l'attribution d'une aide financière de 1000€ pour le projet de rénovation de façade d'un bâtiment accouplé à des travaux d'isolation thermique porté par la société civile SSCNT.
Article 2 : D'autoriser le versement de l'aide financière auprès de la Trésorerie de Fontainebleau, une fois les travaux réalisés et après vérifications des pièces demandées dans le règlement des aides financières.
Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_97 : Attribution d'une aide financière de 2000€ à [redacted] pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing

Cette demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre de l'action n°10 du PLH intitulée « *Soutien aux travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le maintien à domicile et répondre aux situations des personnes handicapées* » et visant à permettre sur la réalisation de travaux ou d'un diagnostic logement autonomie (dans le cadre de ma prime adapt') permettant l'adaptation ou l'accessibilité des logements lié au vieillissement ou à la perte d'autonomie.

L'aide financière issue de cette action est fixée à 2000€ maximum par dossier, dans la limite de 80 % du montant des travaux TTC pour les revenus modestes et très modestes.

Contexte du projet :

[redacted] sollicite une aide communautaire de 2000€ dans le cadre de travaux d'installation d'un siège monte escalier permettant d'accéder à la salle de bains située à l'étage de son logement situé 44, rue du 14 juillet à Thomery.

Montant des travaux :

Le montant total de ces travaux sont estimés à 8246,45 € hors taxes, soit 8700 € toutes taxes comprises. Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'attribuer une aide financière de 2000 € à [redacted]. Cette aide représente 23 % du montant total des travaux toutes taxes comprises, tandis que Monsieur Christian REVEL prendra à sa charge 77 % des coûts toutes taxes comprises (en dehors d'éventuelles autres aides financières).

Avis auprès de la commission d'attribution des aides financières :

Une commission d'attribution des aides financières s'est réunie le 18 septembre 2025 pour examiner le dossier. Celle-ci a émis un avis favorable concernant l'attribution de l'aide financière sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'approuver l'attribution d'une aide financière de 2000 € à [redacted] pour le projet de travaux d'installation d'un siège monte escalier permettant d'accéder à la salle de bains située à l'étage de son logement.
Article 2 : D'autoriser le versement de l'aide financière auprès de la Trésorerie de Fontainebleau, une fois les travaux réalisés et après vérifications des pièces demandées dans le règlement des aides financières.
Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_98 : Attribution d'une aide financière de 2000€ à [redacted] pour des travaux d'adaptation du logement à la perte d'autonomie dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing

Cette demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre de l'action n°10 du PLH intitulée « *Soutien aux travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie afin de favoriser le maintien à domicile et répondre aux situations des personnes handicapées* » et visant à permettre sur la réalisation de travaux ou d'un diagnostic logement autonomie (dans le cadre de ma prime adapt') permettant l'adaptation ou l'accessibilité des logements lié au vieillissement ou à la perte d'autonomie.

L'aide financière issue de cette action est fixée à 2000€ maximum par dossier, dans la limite de 80 % du montant des travaux TTC pour les revenus modestes et très modestes.

Contexte du projet :

[redacted] sollicite une aide communautaire de 2000€ dans le cadre de travaux d'installation de deux rampes d'escaliers et d'adaptation de la salle d'eau à l'étage de son logement situé [redacted]

Montant des travaux :

Le montant total de ces travaux sont estimés à 21 371,27 € toutes taxes comprises. Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'attribuer une aide financière de 2000 € [redacted] Cette aide représente 9,5 % du montant total des travaux toutes taxes compris[redacted]st éligible à bénéficier d'aides financières complémentaires d'un montant de 12 719 € (aides de l'ANAH et du Département de Seine et Marne) et prendra à sa charge 40,5 % des coûts toutes taxes comprises.

Avis auprès de la commission d'attribution des aides financières :

Une commission d'attribution des aides financières s'est réunie le 18 septembre 2025 pour examiner le dossier. Celle-ci a émis un avis favorable concernant l'attribution de l'aide financière sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'approuver l'attribution d'une aide financière de 2000 € [redacted] pour le projet d'installation de deux rampes d'escaliers et d'adaptation de la salle d'eau à l'étage de son logement.
Article 2 : D'autoriser le versement de l'aide financière auprès de la Trésorerie de Fontainebleau, une fois les travaux réalisés et après vérifications des pièces demandées dans le règlement des aides financières.
Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_99 : Attribution d'une aide financière de 30 000€ à la commune de Nonville pour la réalisation d'un espace public de qualité dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing

Cette demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre de l'action n°2 du PLH intitulée « *production d'une offre de logements de qualité en réponse aux besoins des habitants* » et visant à favoriser la réalisation d'espaces publics de qualité autour d'opérations exemplaires de production de logements.

Cette aide financière participe financièrement à une opération consistant en la réalisation d'un espace public de qualité permettant de faire la jonction entre l'espace public existant et les espaces privés soit d'un programme neuf de constructions de 10 logements destinés à l'accession ou à la location soit d'un bien en la réhabilitation d'un bâtiment dans le tissu urbain en vue de la création de 10 logements.

L'aide financière issue de cette action est fixée à 30 000€ maximum par dossier, dans la limite du cumul de l'ensemble des aides publiques reçues par la collectivité et plafonnées à 80% du montant total HT de l'opération.
La participation minimale de la Commune doit représenter 20% du montant total HT de l'opération.

Contexte du projet :

La commune de Nonville souhaite créer une aire de jeux qui fera le lien entre un programme de 28 logements locatifs sociaux (programme de Val du Loing Habitat dont le permis de construire a été délivré le 29/05/2020, délai de validité prorogé le 23 mars 2023 et Déclaration d'Ouverture de Chantier datée du 19/03/2024) et plusieurs équipements publics existants, à savoir une école, un city-stade et à venir, une micro-crèche. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement de services et d'infrastructures permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants et de favoriser l'attractivité de la commune.

Montant des travaux :

Le montant total des travaux de cette aire de jeux est estimé à 50 747 € hors taxes, soit 60 896,40 € toutes taxes comprises. Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'attribuer une aide financière de 30 000 € à la commune de Nonville. Cette aide représente 59% du montant total des travaux hors taxes, tandis que la commune de Nonville prendra à sa charge 41% des coûts hors taxes.

Avis de la commission d'attribution des aides financières :

Une commission d'attribution des aides financières s'est réunie le 18 septembre 2025 pour examiner le dossier de la commune de Nonville. Celle-ci a émis un avis favorable concernant l'attribution de l'aide financière sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'approuver l'attribution d'une aide financière de 30 000 € à la commune de Nonville pour le projet de création de l'aire de jeux.
Article 2 : D'autoriser le versement de l'aide financière auprès de la Trésorerie de Fontainebleau, une fois les travaux réalisés et après vérifications des pièces demandées dans le règlement des aides financières.
Article 3 : D'autoriser la Président à signer tous les documents afférents.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

43 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT
Départ de M. BELLIOT

Délibération n°2025_100 : Attribution d'une aide financière de 30 000€ à la commune de Champagne-sur-Seine pour la réalisation d'un espace public de qualité dans le cadre du règlement communautaire des aides financières du PLH de Moret Seine et Loing

Cette demande d'aide financière s'inscrit dans le cadre de l'action n°2 du PLH intitulée « *production d'une offre de logements de qualité en réponse aux besoins des habitants* » et visant à favoriser la réalisation d'espaces publics de qualité autour d'opérations exemplaires de production de logements.

Cette aide financière participe financièrement à une opération consistant en la réalisation d'un espace public de qualité permettant de faire la jonction entre l'espace public existant et les espaces privés soit d'un programme neuf de constructions de logements destinés à l'accession ou à la location soit d'un bien en la réhabilitation d'un bâtiment dans le tissu urbain en vue de la création de logements.

L'aide financière issue de cette action est fixée à 30 000€ maximum par dossier, dans la limite du cumul de l'ensemble des aides publiques reçues par la collectivité et plafonnées à 80% du montant total HT de l'opération.
La participation minimale de la Commune doit représenter 20% du montant total HT de l'opération.

Contexte du projet :

La commune de Champagne sur Seine souhaite requalifier un espace public existant situé à hauteur du 130, Avenue du Général de Gaulle qui fera le lien avec un programme consistant en la réhabilitation et changement de destinations d'un bâtiment existant (bâtiment de directions historique des usines Schneider) portant création de 30 logements en accession (programme de la SAS Stone en Scène). Ce programme a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 03/12/2021, d'un permis de construire modificatif délivré le 13/02/2025 et d'une Déclaration d'Ouverture de Chantier datée du 15/06/2021). Ce projet s'inscrit dans une démarche de requalification et valorisation de l'espace public en reproduisant la typologie d'aménagements réalisés sur la place Henri Schneider et s'inspire des aménagements projetés sur le cœur de Champagne.

Montant des travaux :

Le montant total des travaux de requalification de l'espace public est estimé à 41 176 € hors taxes, soit 49 411,20 € toutes taxes comprises. Dans le cadre de cette opération, il est proposé d'attribuer une aide financière de 30 000 € à la commune de Champagne sur Seine. Cette aide représente 72% du montant total des travaux hors taxes, tandis que la commune de Champagne sur Seine prendra à sa charge 28% des coûts hors taxes.

Avis de la commission d'attribution des aides financières :

Une commission d'attribution des aides financières s'est réunie le 18 septembre 2025 pour examiner le dossier de la commune de Champagne sur Seine. Celle-ci a émis un avis favorable concernant l'attribution de l'aide financière sollicitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : D'approuver l'attribution d'une aide financière de 30 000 € à la commune de Nonville pour le projet de création de l'aire de jeux.
Article 2 : D'autoriser le versement de l'aide financière auprès de la Trésorerie de Fontainebleau, une fois les travaux réalisés et après vérifications des pièces demandées dans le règlement des aides financières.
Article 3 : D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

40 voix pour : M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT
Déport de M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2025_101 : Création d'un poste de technicien territorial

Suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne sur le grade de technicien territorial (catégorie B) au 1er juillet 2025, il convient de créer un poste à temps complet sur le grade de technicien au sein des services techniques à compter du 1er novembre 2025. Cet agent sera détaché pour stage pour une durée de 6 mois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade seront inscrits au budget de l'exercice 2025. Le tableau des effectifs sera mis à jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article 1er : Un poste de technicien territorial à temps complet (35 heures), rattaché aux services techniques, est créé à compter du 1er novembre 2025.
Article 2 : En cas de vacance de poste et à défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu des articles L332-8, L332-13 et L322-14 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

INSTANCES

Délibération n° 2025_102 : Rapport Annuel 2024 – SMICTOM

M. ZAKEOSSIAN rapporte le point.

La Communauté de Communes a reçu le rapport annuel de 2024 du SMICTOM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel du SMICTOM.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Délibération n°2025_103 : Modification des tarifs de redevances pour l'occupation du domaine public

Par la délibération n°2022.218 portant « *tarifs des droits d'occupation du domaine public* » et la délibération n°2023.374 portant « *modification des tarifs des droits d'occupation du domaine public* », le Conseil Communautaire a statué sur une liste de tarifs applicables aux personnes morales et physique souhaitant occuper le domaine public de la Communauté de Communes.

L'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques contraints les personnes morales de droit public à fixer une redevance pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public par une personne tierce (sauf exception).

À titre d'information, l'article L2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que « *le domaine public d'une personne publique [...] est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public* ». En principe, l'autorisation est temporaire, précaire et révocable.

Dans l'optique de répondre aux besoins des services et de prévoir un tarif juste pour les occupants du domaine public, les services souhaitent modifier le tableau voté précédemment pour permettre de la flexibilité dans l'occupation temporaire d'un local.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver les modifications suivantes :

Types d'occupation	Tarifs applicables au 1er juillet 2022
Etalage ou installations mobiles de toute nature	15€ au m²/semaine - 5€ au m²/week-end ou jour férié – 2.50€ au m²/jour
Stationnement de véhicules publicitaires ou de véhicules à vendre	40 € par emplacement occupé/jour
Bureaux de vente immobilière (show-room, bulle de vente...)	30 € au m²/mois

Occupation autorisée dans le cadre d'une manifestation organisée par la Communauté de Communes	10 €/jour
Occupation temporaire d'un local	~~15€ au m²/mois~~ -> 0.5 au m²/jour*
Baraque de chantier, dépôt de matériaux et de matériel sur le domaine public non aménagé et non circulant	10€/m²/semaine
Palissade, échafaudages	5€/mètre linéaire/semaine
Benne	5€/unité/jour
Implantation de bornes de recharges, casier, colis, distributeurs ou mobilier s'y apparentant	50 € au m²/an

*Le montant de l'occupation ne peut pas être inférieur à 15€.

Etant précisé que le mois correspond à une période continue de 30 jours consécutifs et la semaine à une période de 7 jours consécutifs. Toute période commencée est due.

Les entreprises qui interviennent pour le compte d'une collectivité publique sont exonérées de redevance.

L'autorisation est délivrée par le Président.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°2023.374.

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

FINANCES

Délibération n° 2025_104 : Conseil départemental – Dispositif « tous nageurs en 6ème » - prise en charge des créneaux et du transport

Le Conseil Départemental subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6ème des Collèges de Seine et Marne afin de répondre aux objectifs définis par le Ministère de l'Education Nationale dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « 1er degré du savoir nager ». Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2025/2026.

Les critères d'attribution de la subvention pour l'année 2025/2026 devraient être reconduits dans les mêmes conditions que pour les années précédentes à savoir :

- le nombre de séances nécessaires sera calculé sur la base de 50 élèves dans la piscine et dans un bus pour 26 séances maximum par an ;
- 75 % des coûts de location des créneaux de piscine avec un montant maximal de référence fixé à 60 € / séance – soit une aide plafonnée à 45 € par créneau ;
- 80 % des coûts de transport avec un montant maximal de référence fixé à 6 € / km – soit une aide plafonnée à 4,80 € par km ;

Le Conseil Départemental demande aux Collectivités prenant en charge ces dépenses de fournir :

- une décision de l'Assemblée délibérante concernant le coût de la mise à disposition de la piscine et / ou le principe et le coût de la prise en charge des transports pour le ou les collèges concernés.
- une attestation émanant de l'exécutif de la collectivité territoriale qui prend en charges ces dépenses, précisant le coût de chaque prestation, la fréquence des séances, leur nombre ainsi que leurs dates.

Pour chaque année scolaire, le Conseil Communautaire décide :

- de prendre en charge le coût du transport des élèves des classes de 6ème des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine vers le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;

- de mettre à disposition des élèves des classes de 6ème des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine, le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de fixer le coût du créneau scolaire à 60 € du Centre Aquatique à Moret sur Loing mis à la disposition des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De se prononcer favorablement sur la reconduction de la délibération pour l'année 2025/2026

44 voix pour : M. GONORD, Mme BAYE, M. GIRY, Mme AUFILS, M. DESVIGNES, M. OTLINGHAUS, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, M. FONTUGNE, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOT, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. MICHEL, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. KERIGER, Mme GRONGNARD, Mme ROUZAUD, Mme GAUDIN, M. JOCHMANS, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme THALAMY, M. COCHIN, M. MOMON, Mme DARGNAT

Fin du Conseil communautaire à 20h30.

Le Président

Patrick SEPTIERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES • MORET SEINE & LOING •
23 Rue du Pavé Neuf
CS 80214
77815
MORET SUR LOING
Cedex

Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT